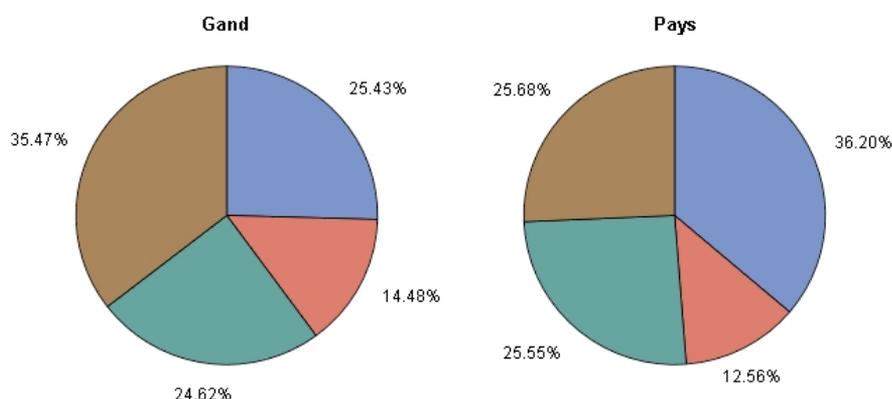


Entité: Gand



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Dirk OPSOMER	Indicateurs du marché de l'emploi		Nombre	% per rap. au pays
Nombre d'agents*: 333				
Nombre en équivalents à temps plein: 269	Population en âge de travailler (1)	959.625	13,2	
* à l'exclusion des agents ALE	Assurés contre le chômage (2)	517.284	13,5	
	Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	479.314	14,3	
	Taux du chômage (4)	5,8		

Vision globale 2016	Nombre / Montants	% per rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	244.585	12,1
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	3.262	10,2
Dossiers litiges achevés	10.189	10,9
Contrôles achevés	9.327	14,2
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	6.488	11,1
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	211	0,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2015	807,3	10,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2016	773,7	10,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	31,4	7,0
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	7,7	10,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2016)		Nombre	% per rap. au pays
Chômeurs indemnisés	Hommes	32.221	10,7
	Femmes	23.414	10,2
	Total	55.635	10,5
CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	19.477	8,9
	Femmes	15.973	9,0
	Total	35.451	9,0
	Après un emploi à temps plein	30.105	9,5
	Après études	2.779	5,5
	Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	2.075	9,6
	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	492	7,7
	Travailleurs ayant charge de famille	7.898	7,0
	Isolés	8.317	8,5
	Cohabitants sans charge de famille	19.234	10,5
	Moins de 25 ans	3.493	9,1
	25 à 50 ans	20.188	8,8
	50 ans et plus	11.770	9,2
	Moins d'1 an	14.861	10,5
	1 à 2 ans	6.431	9,1
	2 ans et plus	14.159	7,7
	Dispense pour aide proche ou pour difficultés sociales et familiales	111	15,6
Chômeurs âgés	4.334	10,1	
Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	15.122	17,2	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2016)		Nombre	% per rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)	616	11,2	
Travailleurs soutenus par l'ONEM (8)	Hommes	20.964	13,1	
	Femmes	13.351	11,2	
	Total	34.315	12,3	
	Chômeurs temporaires	18.446	15,5	
		dont suspension pour employés	347	13,9
	Gardien(ne)s d'enfants	318	12,9	
	Vacances-jeunes	542	20,6	
	Vacances seniors	47	16,7	
	Période non rémunérée dans l'enseignement	381	10,2	
	Soins d'accueil	18	15,3	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	3.970	10,0	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	36	9,8	
	Chômeurs avec dispense ALE	221	14,0	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	2	24,1	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes	7	12,2	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés	2.250	15,3	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études	1.574	7,1	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.	2.587	13,8	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés	3.858	7,4	
	Complément de garde d'enfants	59	8,7	
Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.	2	9,5		
Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes	16.446	18,0	
	Femmes	32.993	17,5	
	Total	49.438	17,6	
	Prépension à mi-temps	16	11,8	
	ICP, interruption complète	731	16,4	
	ICP, réduction des prestations	13.360	19,2	
	Congés thématiques	12.836	16,7	
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein	499	13,5	
	Crédit-temps, réduction des prestations	21.997	17,5	
	Autres	Prime de crise - Alloc. de licenciement	139	11,6
Indemnité en compensation du licenciement		441	16,6	
Attestations	Total	71.745	12,3	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	50.119	14,4	
	Autres attestations	21.626	9,1	

(1) Population au 1er janvier 2016 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2015. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2015 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2015 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2015; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2015 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2016 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2015 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. Une phase de transition, durant laquelle l'autorité fédérale (ONEM) continue à exercer provisoirement cette compétence, a par ailleurs été prévue. Dès lors, en vertu du principe de continuité, l'ONEM reste en charge de l'exécution de cette matière et ce, jusqu'à ce que les régions soient en mesure de reprendre effectivement cette compétence. Ce délai n'est pas identique pour chacune des régions. En effet, en 2016, toutes les régions ont repris cette compétence en matière de sanctions pour indisponibilité active ou passive hormis la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS). La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6). Les données de la Région de Bruxelles-Capitale sont sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(8) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.